

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 avril 2024**

**Délibération n° DL-240425-047**

**Objet :**

**Subventions aux associations – 2024**

Date de la convocation :  
**19 avril 2024**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 4

**Votants : 26**  
**Pour : 26**

**Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents** : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, MM. Laurent SAADI et Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Jean-Pierre CABARET et Nicolas BÉLY, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID et Nadia OULD AMER, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

**Excusés** : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Benoît ALBAGNAC (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE).

**Absents** : MM. Stéphane FILLION, Maxime LACOSTE et Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel PHILIPPE.

À la demande de M. le Maire, M. Laurent SAADI, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que conformément au règlement général d'attribution des subventions aux associations, modifié par délibération n° DL-201216-0127 du 16 décembre 2020, les demandes de subventions ont été transmises à la commune par les associations à l'aide du dossier type de demande de subventions en vigueur comportant toutes les informations administratives nécessaires (statuts, Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale, bilan d'activité, compte de résultat, attestation d'assurance, relevé de comptes, CERFA).

L'instruction des différentes informations présentées dans les dossiers a permis de proposer les montants mentionnés dans le tableau annexé, pour les subventions versées aux associations sportives, sports-loisirs, culturelles, loisirs-animations, à caractère social et diverses dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-240229-012 du 29 février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 de la Commune ;
- Vu le tableau qui lui a été remis ;

- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du 2 avril 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la participation de ces associations et autres personnes de droit privé à la vie locale ainsi que les besoins liés à leur fonctionnement ;

### DÉCIDE,

- D'arrêter la liste des associations et autres personnes de droit privé, bénéficiaires des subventions communales annuelles selon le détail communiqué et pour le montant global figurant sur l'annexe.
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à verser le montant des subventions aux associations, à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,  
Muriel PHILIPPE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*



Raphaël BERNARDIN

<b>Arbitrage subventions 2024</b>	
<b>Associations</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
<b>Sport &amp; Loisirs</b>	
AAPPMA	350,00
Arc Loisir	200,00
Basket	5 000,00
Club Activités Loisirs	0,00
Cyclotourisme	500,00
Dojo Culturel	1 000,00
Gymnastique Volontaire	1 000,00
Handball	3 000,00
Karaté	500,00
L'Echiquier de la Pointe	150,00
Les As du Volant	1 300,00
Les Cloche Pieds	650,00
Les Mariottes	300,00
Los Ataulats	300,00
Modélisme	200,00
Pétanque du Grand Rond	500,00
RCS XV	7 250,00
Saint-Hubert	250,00
Scrabble	100,00
Taekwondo	750,00
Tarot Club	200,00
Team Cocagne	750,00
Tempo Gym	2 000,00
Tennis Club	2 000,00
UNSS Collège Pierre Suc	600,00
USSS	8 000,00
Volley	700,00
<b>Sous-total</b>	<b>37 550,00</b>
<b>Art, Culture &amp; Divertissement</b>	
7ème Art pour Tous	4 000,00
Algorithme	3 000,00
ABC Bien	3 000,00
Association Musicale	3 000,00
Atelier Térébenthine	300,00
Atlantis	300,00
Orchestre Harmonie de Castela	0,00
Sauterelle en Scène	100,00
<b>Sous-total</b>	<b>13 700,00</b>
<b>Amicale, Entraide &amp; Patriotique</b>	
Amicale des Aînés	700,00
Amicale des Pompiers	4 000,00
Anciens Combattants et victimes de guerre	150,00
Comité d'entente Ancien Combattants victimes de guerre	150,00
FNACA	150,00
Médaillés Militaires	150,00

Souvenir Français de Lavaur	150,00
<b>Sous-total</b>	<b>5 450,00</b>
<b>Education &amp; Formation</b>	
OC - BI 81	1 100,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 100,00</b>
<b>Santé, Social &amp; Solidarité</b>	
ADMR	1 200,00
Amitié Handicap	200,00
Don du Sang	400,00
La Croix Rouge Lavaur	500,00
Langage et Partage	500,00
Resto du Cœur	1 000,00
Secours Catholique	800,00
Secours Populaire Rabastens	800,00
Visiteuses de malades en Etablissement hospitalier	500,00
<b>Sous-total</b>	<b>5 900,00</b>
<b>Economie &amp; Environnement</b>	
ARCB	2 500,00
Croque ta Forêt	800,00
Demain Zéro Déchet	500,00
Jardin Partagé du Castela	150,00
L'ECOLibris	1 000,00
<b>Sous-total</b>	<b>4 950,00</b>

<b>Total</b>	<b>68 650,00</b>
--------------	------------------

<b>Scolaire</b>	
APEL Jeanne d'Arc	1 155,00
Coopérative scolaire Marcel Pagnol USEP (2024-2025)	9 295,00
Coopérative scolaire Henri Matisse USEP	1 925,00
<b>Sous-total</b>	<b>12 375,00</b>